

Nouveaux dispositifs de réussite éducative

Marie-Odile Maire Sandoz
(centre Alain Savary-INRP)

Les acteurs éducatifs sont sollicités par de nouvelles modalités éducatives dans l'école et en dehors de l'école avec deux dispositifs, l'un porté par le ministère de l'Éducation nationale, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et l'autre par le ministère de la Cohésion sociale, le programme de réussite éducative. Ces deux programmes sont appelés à s'articuler entre eux mais aussi avec les autres dispositifs éducatifs qui contribuent déjà et depuis plusieurs années à la réussite éducative dans des environnements sociaux difficiles.

Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

En 2005-2006, les PPRE sont en phase d'expérimentation. Ils concernent le CE2, première année du cycle 3 (celui des approfondissements) et, au collège, les classes de 6^e. À la rentrée scolaire 2006, ils seront généralisés pour l'ensemble du territoire et l'ensemble des niveaux de la scolarité obligatoire. Les PPRE contribuent à ce que tous les élèves d'une classe d'âge maîtrisent les connaissances et les compétences constitutives du « socle commun ». Il s'agit d'élaborer un plan d'actions coordonnées, adapté à chaque élève en fonction des difficultés qui bloquent ou retardent son processus d'acquisition de connaissances et de compétences fondamentales. Élaboré par le conseil de cycle dans le premier degré et coordonné par le professeur principal dans le second degré, ce plan d'actions est formalisé par un document écrit qui en décline les objectifs, les modalités de mise en œuvre, les échéances et les modes d'évaluation. Il est discuté avec les parents, et l'élève doit en saisir la finalité pour s'y investir. Afin de mieux déterminer les be-

soins de l'élève en difficulté, les enseignants sont invités à prendre appui sur les productions de cet élève aux évaluations nationales. Les PPRE ne se substituent pas aux autres prises en charge déjà engagées mais au contraire s'inscrivent dans leur continuité et en complémentarité. Ils systématisent l'accompagnement de tous les élèves en difficulté incluant les élèves en situation de redoublement. Le PPRE peut intégrer le programme de réussite éducative du plan de cohésion sociale.

Le programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative du plan de cohésion sociale comporte trois volets : les équipes locales de réussite éducative, les internats de réussite éducative pour une prise en charge hors temps scolaire (cinq projets en 2005), le partenariat avec les grandes écoles et les universités pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des lycéens issus de quartiers en difficulté. Les équipes locales de réussite éducative (ERE), au nombre de 200 à la rentrée scolaire 2005 dans 185 communes, ont pour objectif d'apporter un soutien personnalisé aux enfants et adolescents en grande fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Leur action qui fait une place importante à l'implication des familles est prévue dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et des sports. Les ERE n'ont pas vocation à se substituer à l'action de l'école, aux dynamiques des réseaux d'éducation prioritaire ou aux autres dispositifs éducatifs. Elles auront à interagir avec eux pour développer de nouveaux modes d'intervention pluridisciplinaire, fournir un support juridique facilitateur, renforcer les coopérations et améliorer la cohérence globale des démarches concourant à l'égalité des chances dans les territoires.

Des interactions à construire

L'arrivée des PPRE et des ERE s'inscrit dans un paysage qui n'a rien de désertique ! Côté Éducation nationale, plusieurs dispositifs contribuent à la réussite de élèves décrocheurs, au soutien des élèves les plus en difficulté, au développement d'activités à caractère social,

culturel et sportif. Plus globalement, au niveau territorial, des dispositifs variés mobilisent les services de l'État dont l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les mouvements associatifs : projet éducatif local (PEL), contrat éducatif local (CEL), contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), veille éducative, soutien parental

(REAPP), volet éducatif des contrats de ville, etc. Un guide publié en avril 2005 apporte une aide précieuse pour se repérer dans ces dispositifs. S'il privilégie les actions portant sur la lecture, l'écriture et la prévention de l'illettrisme, il fournit des informations et une aide méthodologique portant plus globalement sur le champ péri et extra scolaire.

Documents de référence pour les PPRE

Guide pratique pour l'expérimentation des programmes personnalisés de réussite éducative à l'école et au collège durant l'année scolaire 2005-2006.

http://eduscol.education.fr/index.php?/D0072/PPRE_experimentation.htm

Préparation de la rentrée scolaire 2005

- Circulaire n° 2005-067 du 15 avril 2005, BO n° 18 du 05-05-2005.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm>

- Circulaire n° 2005-124 du 26-7-2005 B

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/30/MENE0501720C.htm>

Dispositif national d'évaluation diagnostique année 2005-2006, circulaire n° 2005-096 du 24-6-2005, BO n° 25 du 30-06-2005 08-30.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/25/MENK0501204C.htm>

Banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique

<http://www.banquoutils.education.gouv.fr/>

Évaluation en CE2

<http://eduscol.education.fr/D0069/default.htm>

Documents de référence pour le programme de réussite éducative du plan de cohésion sociale

Mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale. Programme de réussite éducative. Circulaire du 13 juin 2005. Site Politique de la ville <http://www.ville.gouv.fr/>

« Accompagner la réussite éducative ». *Comme la ville*, n° 18, juillet 2005.

La politique de la Ville et l'application de la loi Borloo dans les ZEP. Compte rendu de la réunion publique du 9 mars 2005 des rencontres de l'OZP.

http://www.association-ozp.net/article.php3?id_article=806

Autres documents de référence

Goffard S. (coord.). *Lire, dire, écrire : guide pour des projets territoriaux*. Guide conçu à l'initiative de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Scérén-crdp, académie de Créteil. 2004.

« La politique de la ville en matière d'éducation », *XYZep*, n° 7, mars 2000.

« Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) », *XYZep*, n° 13-14, déc. 2001.

« À propos de la veille éducative », *XYZep*, n° 16/17, sept. 2003.

<http://www.inrp.fr/zep/ressours/xyzep.htm>